

# Protection de la propriété intellectuelle

## Exercice 1

Quelles sont les prestations intellectuelles protégées par le droit d'auteur ? Ecris les termes dans les cases.

Textes (romans, articles de journaux, poèmes, etc.)

Œuvres des arts plastiques (peintures, photographies, sculptures, œuvres graphiques, etc.)

Chansons (musique et parole).  
Protégées par le **droit d'auteur** : composition de musique, paroles, transcription de musique sous forme de partitions musicales. Protégées par les **droits voisins** : représentations musicales par les chanteurs et musiciens, enregistrement de musique sur des supports sonores par des producteurs.

Films (films d'animation, films documentaires, courts-métrages, etc.)  
Protégés par le **droit d'auteur** : scénario, régie. Protégés par les **droits voisins** : prestation des acteurs, enregistrement du film sur des supports audiovisuels par des producteurs.

En font notamment partie en vertu de la loi sur le droit d'auteur :

- a) les œuvres recourant à la langue, qu'elles soient littéraires, scientifiques ou autres ;
- b) les œuvres musicales et autres œuvres acoustiques ;
- c) les œuvres des beaux-arts, en particulier les peintures, les sculptures et les œuvres graphiques ;
- d) les œuvres à contenu scientifique ou technique, tels que les dessins, les plans, les cartes ou les ouvrages sculptés ou modelés ;
- e) les œuvres d'architecture ;
- f) les œuvres des arts appliquées ;
- g) les œuvres photographiques, cinématographiques et les autres œuvres visuelles ou audiovisuelles ;
- h) les œuvres chorégraphiques et les pantomimes ;
- i) les programmes d'ordinateur.

## Exercice 2

Quelles sont les trois conditions requises pour qu'une œuvre bénéficie de la protection du droit d'auteur ?

1. Il doit s'agir d'une création de l'esprit.

2. L'œuvre doit faire partie du répertoire littéraire ou artistique.

3. Elle doit avoir un caractère individuel.